



**Conseil d'administration
du Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/GCSS.VII/1/Add.1
20 octobre 2001

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Septième session extraordinaire
Cartagena, 13-15 février 2002
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

FORUM MINISTERIEL MONDIAL SUR L'ENVIRONNEMENT

ORGANISATION DE LA SESSION : ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA SESSION

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

TABLE DES MATIERES

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Page</u>
1. Ouverture de la session	3
2. Organisation de la session	3
a) Adoption de l'ordre du jour	3
b) Organisation des travaux de la session	3
3. Vérification des pouvoirs	4
4. Rapport sur la gouvernance internationale en matière d'environnement	4
5. Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement au Sommet mondial pour le développement durable	5

* UNEP/GCSS.VII/1.

6.	Rapport sur l'application des décisions prises à sa vingt et unième session par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement	5
7.	Questions diverses.....	6
8.	Adoption du rapport.....	6
9.	Clôture de la session	7

Annexe

CALENDRIER PROVISOIRE DES SEANCES DE LA SEPTIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION/FORUM MINISTERIEL MONDIAL SUR L'ENVIRONNEMENT.....	7
--	---

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Point 1. Ouverture de la session

1. La septième session extraordinaire du Conseil d'administration/le Forum ministériel mondial sur l'environnement sera ouvert par le Président du Conseil à sa vingt et unième session ou, en son absence, par l'un des autres membres du Bureau de cette vingt et unième session. La session/le forum se tiendra au Centro de Convenciones y Exposiciones Cartagena de Indias, Cartagena (Colombie) et il est prévu que les travaux débutent le mercredi 13 février 2002 à 10 heures.

2. Conformément aux dates et lieu arrêtés par le Bureau du Conseil d'administration en consultation avec le Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la session/le forum durera trois jours. Des consultations informelles des groupes régionaux du PNUE auront lieu le mercredi 13 février 2002, à partir de 9 heures.

Point 2. Organisation de la sessiona) Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour provisoire de la septième session extraordinaire du Conseil d'administration/du Forum mondial ministériel sur l'environnement, établi conformément à l'article 14 du règlement intérieur du Conseil, sera distribué le 1er novembre 2001 sous la cote UNEP/GCSS.VII/1. On trouvera en annexe au présent document le calendrier provisoire des séances proposé par le Directeur exécutif en consultation avec le Bureau du Conseil d'administration.

b) Organisation des travaux de la session

4. Le Directeur exécutif recommande que la session/le forum traite des points inscrits à l'ordre du jour en séance plénière (consultations ministérielles). Les consultations ministérielles en plénière porteront sur les points 4 (rapport sur la gouvernance internationale en matière d'environnement) et 5 (contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement au Sommet mondial pour le développement durable). Afin de faciliter les débats sur ces points, des spécialistes seront tout spécialement invités pour traiter de ces questions.

5. Le Directeur exécutif recommande que tout organe de session qui pourrait être créé consacre ses travaux au point 6 de l'ordre du jour (rapport sur l'application des décisions prises à sa vingt et unième session par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement).

DOCUMENTATION

UNEP/GCSS.VII/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/GCSS.VII/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux
UNEP/GCSS.VII/2	Rapport sur la gouvernance internationale en matière d'environnement
UNEP/GCSS.VII/3	Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement au Sommet mondial pour le développement durable
UNEP/GCSS.VII/4	Rapport sur l'application des décisions prises à sa vingt et unième session par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement
UNEP/GCSS.VII/4/Add.1	Stratégie de renforcement de l'association de la société civile aux travaux du PNUE
UNEP/GCSS.VII/INF/1	Strategic approach to international chemicals management
UNEP/GCSS.VII/INF/1/Add.1	Strategic approach to international chemicals management: mains points in responses
UNEP/GCSS.VII/INF/2	Industry overview report
UNEP/GCSS.VII/INF/3	Environmental situation of the Occupied Palestinian Territories

Point 3. Vérification des pouvoirs

6. Conformément à l'article 17 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Bureau vérifiera les pouvoirs des représentants participant à la septième session extraordinaire du Conseil d'administration/au Forum ministériel mondial sur l'environnement et fera rapport à ce sujet à la session/au forum. Il y a lieu de noter que, conformément à l'article 16, chaque membre du Conseil d'administration doit être représenté par un représentant accrédité, qui peut être accompagné des suppléants et conseillers qu'il juge nécessaires.

Point 4. Rapport sur la gouvernance internationale en matière d'environnement

7. Le rapport du Directeur exécutif sur la gouvernance internationale en matière d'environnement (UNEP/GCSS.VII/2) servira de base aux discussions en plénière. La contribution de la session/du forum sur les exigences futures dans le domaine de la gouvernance internationale en matière d'environnement dans le cadre plus large des efforts multilatéraux en faveur du développement durable sera fournie à la dixième session de la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable. A sa deuxième session préparatoire, qui se tiendra à New York du 28 janvier au 8 février 2002, la Commission examinera notamment un rapport d'activité sur le processus de gouvernance internationale en matière d'environnement. La troisième session préparatoire devrait se tenir à New York du 25 mars au 5 avril 2002. La Commission sera saisie à cette session des conclusions du Conseil d'administration/Forum sur la gouvernance internationale en matière d'environnement.

8. Afin de faciliter les débats sur ce point de l'ordre du jour, des spécialistes seront tout spécialement invités pour traiter de ces questions.

DOCUMENTATION

UNEP/GCSS.VII/2 Rapport sur la gouvernance internationale en matière d'environnement

Point 5. Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement au Sommet mondial pour le développement durable

9. Au titre de ce point, la session/le forum sera saisi du rapport du Directeur exécutif sur la contribution du PNUE au Sommet mondial pour le développement durable (UNEP/GCSS.VII/3). Ce rapport traite des activités du PNUE qui intéressent le Sommet mondial pour le développement durable, telles que l'information, la surveillance, l'évaluation et l'alerte rapide; le droit de l'environnement; la coordination des conventions sur l'environnement; la technologie, l'industrie et l'économie et les activités régionales de gestion de l'environnement.

DOCUMENTATION

UNEP/GCSS.VII/3 Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement au Sommet mondial pour le développement durable

Point 6. Rapport sur l'application des décisions prises à sa vingt et unième session par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement

10. Le rapport du Directeur exécutif portera sur les décisions pertinentes prises à sa vingt et unième session par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, à savoir les décisions 21/7 (gestion des produits chimiques), 21/14 (commerce et environnement), 21/15 (aide à l'Afrique), 21/16 (état de l'environnement dans les territoires palestiniens occupés), 21/18 (application de la Déclaration ministérielle de Malmö), 21/19 (rôle de la société civile), 21/20 (administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement et application de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale), 21/21 (gestion environnementale internationale, question dont il sera traité au titre du point 4 de l'ordre du jour (Rapport sur la gouvernance internationale en matière d'environnement)), 21/24 (services d'analyse et de conseil dans les domaines clés du renforcement des institutions), 21/27 (respect et application effective des accords multilatéraux sur l'environnement) et 21/31 (les budgets du Fonds pour l'environnement : projet de budget-programme et projet de budget d'appui au programme pour l'exercice biennal 2002-2003), adoptées à sa 10^e séance plénière le 9 février 2001.

DOCUMENTATION

UNEP/GCSS.VII/4	Rapport sur l'application des décisions prises à sa vingt et unième session par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement
UNEP/GCSS.VII/4/Add.1	Stratégie de renforcement de l'association de la société civile aux travaux du PNUE
UNEP/GCSS.VII/INF/1	Strategic approach to international chemicals management
UNEP/GCSS.VII/INF/1/Add.1	Strategic approach to international chemicals management: mains points in responses
UNEP/GCSS.VII/INF/2	Industry overview report
UNEP/GCSS.VII/INF/3	Environmental situation of the Occupied Palestinian Territories

Point 7. Questions diverses

Point 8. Adoption du rapport

Point 9. Clôture de la session

Annexe

SEPTIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION/FORUM
MINISTERIEL MONDIAL SUR L'ENVIRONNEMENT

CALENDRIER PROVISOIRE DES SEANCES

MERCREDI 13 FEVRIER 2002

Réunion du Bureau du Conseil d'administration
Consultations informelles des groupes régionaux

PLENIERE (CONSULTATIONS MINISTERIELLES)

10 heures	
Point 1 :	Ouverture de la session
Point 2 :	Organisation de la session
Point 2 a)	Adoption de l'ordre du jour
Point 2 b)	Organisation des travaux de la session
Point 4 :	Rapport sur la gouvernance internationale en matière d'environnement

DEJEUNER (13 heures - 15 heures)

MANIFESTATION PARALLELE : (A préciser)

PLENIERE (CONSULTATIONS MINISTERIELLES)

15 heures	
Point 4 :	Rapport sur la gouvernance internationale en matière d'environnement
Point 5 :	Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement au Sommet mondial pour le développement durable

RECEPTION ORGANISEE PAR LE GOUVERNEMENT HOTE (A préciser)

JEUDI 14 FEVRIER 2002

PLENIERE (CONSULTATIONS MINISTERIELLES)

10 heures

- | | |
|-----------|---|
| Point 4 : | Rapport sur la gouvernance internationale en matière d'environnement |
| Point 5 : | Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement au Sommet mondial pour le développement durable |
| Point 6 : | Rapport sur l'application des décisions prises à sa vingt et unième session par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement |

DEJEUNER (13 heures - 15 heures)

MANIFESTATION PARALLELE : (A préciser)

PLENIERE (CONSULTATIONS MINISTERIELLES)

15 heures

- | | |
|-----------|---|
| Point 4 : | Rapport sur la gouvernance internationale en matière d'environnement |
| Point 5 : | Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement au Sommet mondial pour le développement durable |
| Point 6 : | Rapport sur l'application des décisions prises à sa vingt et unième session par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement |

RECEPTION ORGANISEE PAR LE DIRECTEUR EXECUTIF ET LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VENDREDI 15 FEVRIER 2002

PLENIERE (CONSULTATIONS MINISTERIELLES)

10 heures

- | | |
|-----------|--|
| Point 4 : | Rapport sur la gouvernance internationale en matière d'environnement |
| Point 5 : | Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement au Sommet mondial pour le développement durable |

DEJEUNER (13 heures – 15 heures)

PLENIERE (CONSULTATIONS MINISTERIELLES)

15 heures

Point 3: Vérification des pouvoirs

Point 7: Questions diverses

Point 8: Adoption du rapport

Point 9: Clôture de la session
